

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/05/2025 - B2025/021620 - 2004 B 03724 - 478 789 035 - TROIS A

Liasse 24 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise SARL 3 A										Néant ☐ *								
Adresse de l'entreprise 31 AVENUE DE SAXE 69006 LYON																		
SIRET		4	7	8	7	8	9	0	3	5	0	0	0	1	9			
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2												Durée de l'exercice précédent * 1 2						
												Exercice N dos le						
												13 1 1 1 2 1 2 0 2 3						
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012										
		Autres *		014		244		016		244								
	Immobilisations corporelles *		028		2 129		030		2 130		(0)							
	Immobilisations financières * (1)		040		3		042				3							
	Total I (5)		044		2 377		048		2 374		3							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052										
		Marchandises *		060				062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068				070										
		Autres * (3)		072		374		074				374						
	Valeurs mobilières de placement		080				082											
	Disponibilités		084		100 589		086				100 589							
	Charges constatées d'avance *		092				094											
Total II		096		100 962		098				100 962								
Total général (I + II)		110		103 339		112		2 374		100 965								
PASSIF												Exercice N 1		NET				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120		1 000					
	Écarts de réévaluation										124							
	Réserve légale										126		100					
	Réserves réglementées *										130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *										131		)		132			
	Report à nouveau										134		96 499					
	Résultat de l'exercice										136		1 617					
	Subventions d'investissement										137							
	Provisions réglementées										140							
	Total I										142		99 216					
Provisions pour risques et charges										Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)										169		)		172		161	
	Comptes courants d'associés										173		1 588					
	Autres dettes										175							
	Produits constatés d'avance										174							
Total III										176		1 749						
Total général (I + II + III)										180		100 965						
RENOUIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)		Dont dettes à plus d'un an		195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199		374		(5)		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-Comptables Janvier 2024 : Etat Préféré

certifié conforme

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (Article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL 3 A		Néant ☐					
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018					
				Exercice N clos le 13/11/2023					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210					
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214				
		Services *		215	218				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217	222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitations reçues				226				
	Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stocks (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240					
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242	324				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244				
	Rémunérations du personnel *			250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252					
	Dotations aux amortissements *			254					
		dont amortissement du fonds de commerce		255					
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	262				
				260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	324			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	(324)				
Produits financiers (III)		280	2 102	Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347	348	300			
Impôt sur les bénéfices *		(VII)		306	161				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	1 617				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 617	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	161				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	268			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991							
	ZFANG 44 quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outremer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 exodecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septies bis)	993					
	Crédence due au report en arrière du déficit			346		350			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies A)	643		592			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies C)	647					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 duodecies E)	641						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art. 39 duodecies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	1 454	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
Déficits antérieurs reportables *				384	dont imputés sur le résultat :			360	384
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	1 070	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

« TROIS A »

Société par Actions Simplifiée au capital de 4.553 €
Siège Social à LYON 6^{ème} – 31 avenue de Saxe

478.789.035 RCS LYON

PROCES VERBAL

de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés
du *30 juin 2024*

L'an deux mil vingt-quatre et le dimanche trente juin, à seize heures, au domicile de Monsieur Jean PESSOT,

les associés se sont réunis en assemblée générale, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de la Présidence sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur les opérations ou conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce;
- Approbation des comptes et du bilan dudit exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus à l'ancienne gérance ;
- Approbation des opérations ou conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Madame le Président constate que la feuille de présence est émargée par les Associés présents en leur nom et au nom des Associés représentés. Elle établit que les Associés présents ou représentés possèdent ensemble 4.553 actions sur les 4.553 actions composant le capital social.

Elle déclare alors que l'Assemblée est régulièrement composée et peut valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau, à la disposition des Associés :

- la feuille de présence signée,
- le bilan et le compte de résultat,
- le rapport du Président sur les comptes annuels,
- et un exemplaire des statuts sociaux.

Madame le Président de séance ouvre alors la délibération sur l'ordre du jour ci-dessus rappelé.

Elle fait observer que le compte de résultat, le bilan, les rapports du Président et, généralement, tous les documents qui, d'après les statuts, doivent être communiqués à l'Assemblée, ont été mis à la disposition des Associés, au siège social, dans les délais statutaires préalablement à la présente réunion.

Puis le Président donne lecture de ses rapports, lesquels rapports sont ainsi conçus :

(RAPPORTS JOINTS)

Madame le Président de séance présente ensuite à l'Assemblée, le compte de résultat et le bilan de la société.

Cette lecture terminée, la parole est offerte aux Associés.

Ceux-ci ne demandant pas la parole, Madame le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur les opérations de l'exercice,

approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, indiquées dans le rapport de la Présidence, desquels il résulte un bénéfice de 1.616,76 €,

et donne, en conséquence, quitus à l'ancienne gérance pour sa gestion au cours de l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidence, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1.616,76 € au compte « Report à Nouveau ».

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du C.G.I.,

et donne acte à la Présidence du rappel, dans son rapport, de l'absence de répartition de dividendes au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidence,,

prend acte qu'il n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 aucune convention de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Chacune des résolutions ci-dessus est adoptée par l'unanimité des associés.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Certifié conforme
